



**BULLETIN D'INSCRIPTION
VIDE GRENIER DAMGAN 24 Août 2025
Organisé par l'association US AL Berric Damgan**

Merci de retourner ce bulletin dûment complété avant le 10 août 2025

ATTENTION : *Aucun particulier ne peut participer à plus de deux ventes par an sur le territoire national.*

NOM ET PRÉNOM.....

ADRESSE COMPLÈTE :.....
.....

Code Postal : VILLE :

N° de TEL (obligatoire) : .../.../.../.../... Adresse mail :

Nature et Numéro de la pièce d'identité :

Délivrée : Lieu : Date :

Nombre de mètres linéaires souhaitéml x **5,00** € =€

**A partir de 6 m linéaires, possibilité d'avoir un véhicule sur l'emplacement
oui non**

Réservation table 1m80 quantité : x **10€** =€

Total :€

Je soussigné(e),, demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 24 août 2025. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. **Je joins à mon inscription la photocopie recto-verso de ma pièce d'identité.**

L'inscription sera valider une fois le règlement reçu soit par CB via le site Hello Asso ou par chèque à l'ordre de US AL Berric Damgan.

Fait à Le SIGNATURE

Renseignements : 06 26 56 01 48 ou par mail : usalberricdamgan@gmail.com

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par L'association US AL Berric Damgan afin de gérer les inscriptions à un vide grenier. La base légale du traitement est une obligation légale. Les données ne collectées seront pas communiquées . Elles seront conservées pour une durée de 1an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom, prénom)

né(e) leà

Domicilié(e) (adresse complète)

..... déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à le

Signature :



**MERCI DE RETOURNER LE BULLETIN
DÛMENT COMPLÉTÉ AVANT LE 10 AOÛT 2025**

Soit par mail à l'adresse suivante :

usalberricdamgan@gmail.com

**Bulletin d'inscription
+ Attestation sur l'honneur
+ Pièce d'identité recto verso**

**Une fois envoyé, un lien vous sera transmis pour le paiement par CB, pour validation
(via le site Hello Asso)**

Soit par courrier à l'adresse suivante :

Le Nevé Mickael 18 Chemin du Port de Lic 56750 Damgan

**Bulletin d'inscription
+ Attestation sur l'honneur
+ Pièce d'identité recto verso
+ Chèque à l'ordre de US AL Berric Damgan**



VIDE-GRENIER Dimanche 24 AOÛT 2025

RÈGLEMENT

Le VIDE GRENIER se déroulera dans le centre de DAMGAN de 9h à 18h

Accueil dès 7h du matin

RÈGLEMENT :

Article 1 : L'association US AL Berric Damgan est l'organisateur du vide-grenier se tenant au centre bourg à Damgan (56) le **dimanche 24 août 2025** de 9h00 à 18h00. L'accueil des exposants commencera à partir de 7h du matin jusqu'à 8h00 pour les personnes dont le dossier sera complet. Les exposants dont le dossier ne sera pas complet devront attendre 8h00.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription et **dans la limite des places disponibles**. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés, pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Le prix du mètre linéaire est fixé à **5,00€**.

Table 1,m80 au prix de 10€ l'unité.

Article 4 : **Les exposants qui prennent au moins 6 mètres linéaires ont la possibilité de conserver leur véhicule sur leur emplacement et si le véhicule ne dépasse pas 6 mètre, sous réserve de place disponible ou de faisabilité.**

Article 5 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué.

Article 6 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire, si nécessaire.

Article 7 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses, ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 8 : **Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants.** Les sommes versées dans ce cas resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide grenier ; à défaut, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. Seule une annulation du vide grenier par arrêté préfectoral ou municipal permettra un remboursement du droit de place.

Article 9 : **L'exposant s'engage à être prêt pour 9 h et à rester jusqu'à 18 h.**

Article 10 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur les lieux ou ses abords à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à rapporter les invendus ou à les mettre en décharge ainsi qu'à laisser son emplacement propre. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 11 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par L'association US AL Berric Damgan afin de gérer les inscriptions à un vide grenier. La base légale du traitement est une obligation légale. Les données ne collectées seront pas communiquées . Elles seront conservées pour une durée de 1an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.